

N° 38349

Le 2 mai 2019

May 2, 2019

ENTRE :

BETWEEN:

Jean-Sébastien Bériault

Jean-Sébastien Bériault

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Directeur des poursuites criminelles et
pénales, Marie-Ève Néron, honorable
Ann-Mary Beauchemin, J.C.Q. et
procureure générale du Québec

Director of Criminal and Penal Prosecutions,
Marie-Ève Néron,
Honourable Ann-Mary Beauchemin, J.C.Q.
and Attorney General of Quebec

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-027282-185, 2018 QCCA 984, daté du 14 juin 2018, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-027282-185, 2018 QCCA 984, dated June 14, 2018, is dismissed with costs.

J.C.S.C.

J.S.C.C.